



Compte Rendu du CA de l'UL du 11/02/2014 par les BIATSS de l'UNSA

Le CA débute à 9h15

Procurations : 2

1. Informations du Président et du Vice-Président

Accueil de O. Horn, MCF à Metz, qui remplace C.Benzitoun démissionnaire.

Avant dernier CA pour les représentants étudiants, car ils seront prochainement renouvelés dans l'ensemble des conseils.

Annnonce du Président sur les Investissements d'avenir : 3 Mds € (2 pour l'Excellence Scientifique et 1 pour l'Aménagement du Territoire) dans l'appel d'offre. L'UL répondra au Programme IDEX. Calendrier prévisionnel : publication avant l'été pour une réponse à l'automne et réponse début 2015. L'UL a toutes ses chances selon le *CGI*. La réussite à l>IDEX ne compensera pas les difficultés financières des Universités mais peut lancer une politique de projets.

Protocole national sur la biblio signé avec Elsevier et autres éditeurs (on est à 34 M€ pour la France). Accord passé sans augmentation mais le problème n'est pas réglé. La communauté scientifique est divisée.

La réflexion est entamée sur la transformation pédagogique.

SATT : elle est créée, un PDG a été sélectionné mais a renoncé. Ceci ne doit pas nous empêcher d'avancer. Les personnels ont été informés et on va faire en sorte de les faire embaucher par la SATT sans attendre.

Pacte Lorrain : les choses n'avancent pas assez vite, pour la Région aussi. Mauvais calage avec l'Etat.

CA de l'ENIM : l'ENIM souhaite un partenariat avec l'ENSAM mais cela ne règle pas le statut de l'ENIM puisque nationalement les ENI doivent changer de statut et intégrer des Universités ou des EPSCP plus larges.

Le VP CA demande la participation des administrateurs dans le groupe de travail « Réflexion sur la prime par objectif » : Marie Ange Gilson, Philippe Gerard et Bernard Dussoubs seront les représentants CA.

Prochain CA du 01/04 sur les comptes financier - séance de travail le vendredi 28/3 avec l'Agent Comptable.

Officiellement, les comptes devraient être finalisés pour fin février, ce qui est impossible pour l'UL dans les conditions actuelles. L'échéance du mois de mars aurait été préférable.

Le DGS annonce que l'organigramme de la DRH est finalisé. Chaque personne à l'UL doit savoir à qui s'adresser pour son dossier. L'organisation effective sera en place début mars 2014. Il restera à gérer la réorganisation du chantier de la valorisation de la recherche après le départ de personnels à la SATT. L'organigramme sera diffusé à l'ensemble de l'Etablissement.

DGS : les délégations de signature commencent à se mettre en place. Doivent permettre de fluidifier la circulation des documents. Couvrent pour le moment les directions opérationnelles. Devraient ensuite s'étendre jusqu'aux Directeurs de Pôles Scientifiques et Collégiums (PS/C).



DGS : 2700 conventions signées l'an dernier à l'UL. Procédure de fluidification en cours également. Le principe est que les conventions soient signées au niveau adéquat et ne remontent pas « plus haut » qu'elles ne le doivent.

DGS : comptes financiers, on est en avance de 3 mois par rapport à l'an dernier. On saura dans les 15 jours quelle est notre situation financière. Nous avons dès aujourd'hui les dépenses. Il faut encore finaliser les recettes.

2. Projet de CR du CA du 07 janvier 2014

Vos élus demandent la modification page 15 de l'intitulé du point c : « Réflexion sur le principe de création en 2014 d'un régime indemnitaire annuel par objectifs » au lieu de « Principe de création en 2014 d'un régime indemnitaire annuel par objectifs ».

Vote : 6 abstentions, autres pour.

Enjeux Stratégiques

3. Politique doctorale de l'Établissement par la VP Recherche (pour information)

Données sur le doctorat dans l'UL. 16% de baisse de doctorants sur 2006-2011, mais hausse du nombre de doctorats. Ceci est lié à la politique doctorale (durée des thèses, nombre de doctorants/HDR). Par rapport à d'autres Universités, notre proportion de doctorants par rapport à l'ensemble des étudiants (3,5%) est plutôt faible. Durée moyenne de la thèse 3 ans 10 mois, âge moyen des doctorants 30 ans 9 mois.

Les Ecoles Doctorales (ED) travaillent en configuration régionale depuis 1999. Les ED sont représentées au niveau du CLED (Collège Lorrain des ED). 17% des doctorants (312) disposent d'un contrat doctoral.

Projet de label de l'UL pour les docteurs, en collaboration avec l'ESPé, lié à un référentiel de compétences.

Un administrateur dénonce le couperet des 3 ans de thèses, mais plus de choses demandées au doctorant, allongement des délais de soutenance, tout cela procède d'une réduction du temps de recherche pour les doctorants. Il y a une inversion des rôles, car aujourd'hui l'obligation de résultat, elle porte plutôt sur le directeur de thèse. C'est une aberration...

Ne faudrait-il pas aussi engager une réflexion pour pousser les docteurs à créer des entreprises ?

La VP Recherche précise que la pression des 3 ans vient des textes. Quant à l'entrepreneuriat, l'UL y est sensible, mais il y a encore des efforts à faire auprès des doctorants.

Un administrateur souligne que les exigences en termes de durée des thèses selon les domaines sont différentes. En droit typiquement la moyenne est de 4 ans, et de sérieux efforts ont dû être faits. D'ailleurs le CNU ne considérerait pas une thèse de 3 ans comme sérieuse... On note tout de même une baisse du nombre de candidats au doctorat car les exigences sont lourdes.

Un administrateur précise qu'au Luxembourg, le doctorant qui n'a pas soutenu au bout de 4 ans est remercié. Le financement en revanche peut être prolongé pour une 4^{ème} année sur justifications.

A la question : comment tient-on compte des doctorants salariés, la VP répond qu'il leur est appliqué un coefficient 0,5.

Un administrateur rappelle qu'il reste tout de même la reconnaissance du doctorat dans la Haute Fonction Publique ou les Conventions Collectives...

4. Contrat de Plan État-Région (pour information)

Le président précise que c'est un peu compliqué, car le cadrage n'est pas encore arrêté. Mais il faut avancer. Le calendrier est très contraint. Ce qui est sûr, c'est que ce CPER doit être articulé et être complémentaire avec le Pacte Lorraine. On est plutôt sur une plus grande spécialisation et une recherche plus avancée qu'avant.

Plusieurs volets : numérique (favoriser l'émergence d'un campus numérique au bénéfice de tous les publics) ; immobilier (2 opérations de réhabilitation seulement : campus du Saulcy, restructuration du Campus Aiguillettes à Nancy) ; recherche (objectifs et nombre de programmes fixés par l'Etat : VEME, dynamiser les filières, attractivité et aménagement du territoire).

Cohérence avec les dispositifs et programmes : un peu compliqué vu les multiples programmes et dispositifs/structures existants.

5. Analyse de la nouvelle offre de formation par le VP Formation (pour information)

52 300 étudiants à l'UL, de 9700 en L1 à 1580 en doctorat (4600 à 4800 de L2 à M2). Points d'alerte : le nombre d'étudiants en L1 est divisé par 2 en L2. Il faut améliorer ce taux, mais il faut gérer les heures d'enseignements générées. Le nombre de doctorants et proportionnellement faible, et tend à diminuer. 4658 étudiants en Ecoles d'Ingénieurs. 5237 étudiants en DUT.

Consommation horaire : 932 000 h TD en 2012-2013, 341 000 heures complémentaires. Diminution de 2% du nombre d'étudiants entre 2011-2012 et 2012-2013. Mais revient à 1,3% hors doctorat.

A la question posée sur la sélection qui se fait en fin de M1 alors qu'on devrait plutôt la faire en fin de L3, le VP précise que cela ne changera pas.

Pour le président cette sélection entre M1 et M2 est un ersatz de l'histoire. Dans certains cas, la formation est « tubulaire » entre L et M, donc dans ce cas, la sélection est inutile. Mais dans d'autres cas, expliquer à des étudiants étrangers par exemple, qu'on les accueille pour les rejeter éventuellement en milieu de diplôme, c'est aberrant.

Un administrateur souligne que la tubularité conduit tout de même à une forte spécialisation, or nationalement, on pousse plutôt aux passerelles entre formations, etc.

Sur les formations bi-localisation, une question est posée sur le non remboursement des déplacements pour aller suivre les cours à Metz ou à Nancy, le VP CA rappelle que c'était plutôt aux enseignants de se déplacer... Il ne faut pas établir une règle qui serait dangereuse stipulant que ce sont les étudiants qui se déplacent.

Attention à la présentation un peu trompeuse du bloc santé signale un administrateur car toutes les formations en santé ne s'arrêtent bien sûr pas à Bac+5. Sur la question sur l'ouverture d'une PACES à Epinal, le président précise que c'est en discussion, mais il faut vérifier que cela ne posera pas de soucis, ni à l'UL, ni à la ville d'Epinal. Pas de précipitation donc...

A la question Quelle implication des PS dans la formation niveau Master, le VP Formation répond qu'il y a un chantier en cours sur les liens formation-recherche.

Pour répondre à la question « que veut dire cohérence régionale dans la présentation, le président répond qu'il faut envisager la formation avec les autres acteurs régionaux hors UL (CNAM, etc.). En ce qui concerne la Grande Région, l'université du Luxembourg fait un peu cavalier seul. Dans la Sarre, les rapports faits sur les Universités sont un peu plus tranchants que chez nous : ils proposent de fermer les formations de Droit et Economie... Nous avons encore à réfléchir de notre côté sur les disciplines « rares ».

6. Bilan d'activité des chargés de mission (sous réserve de la demande du Bureau) - les bilans n'ont pas été présentés

6bis. Dialogue de gestion et modèle économique

VP CA : volonté de mettre en place des COM avec les PS/C (2015-2017). La mise en place de la réflexion se fera sur tout 2014. Sur un point du modèle, volonté de faire un point d'étape : la question des prélèvements.

VP Moyens : la subvention pour charge de service public en masse salariale est intégralement utilisée pour couvrir les salaires. Pour distribuer une dotation, on utilise la SPCP hors MS plus des contributions. Les taux de prélèvement votés nous apportent 8,6 M€ et nous devrions en avoir 15. Le modèle d'allocation des moyens n'est donc pas tenable. Il est par ailleurs contesté et contourné.

Pistes d'évolution : il faudra équilibrer l'allocation de moyens : soit augmenter les prélèvements, soit diminuer les moyens alloués, soit les deux ; il faut aussi réfléchir sur les modalités de prélèvement. Trois scénarii possibles :

- continuer le modèle actuel en l'amendant et le faisant évoluer. Entre autre, il faut prélever d'avantage sur les ressources déjà prélevées et prélever sur des ressources aujourd'hui épargnées.
- mettre en place une contribution sur ressources propres. Le taux serait unique (droits universitaires à part). Seules les prestations internes ne sont pas concernées.
- mettre en place une contribution « universelle ». Le taux serait unique (droits universitaires à part). La totalité des ressources (dotations reçues comme ressources propres) serait concernée.

Dans les scénarii 2 et 3 on découple la contribution et la notion de frais (gestion, hébergement, etc.). La pratique doit être harmonisée avec ce qui est fait dans les EPST.

Des simulations faites pour arriver à dégager 12 M€ donnent 40% sur les droits universitaires (c'est comme aujourd'hui) et 10% ou 5% sur les ressources prises en compte selon qu'on utilise le scénario 2 ou 3. Des discussions avec les composantes montrent qu'elles privilégient le scénario 2.

D'après le président, les responsables de composantes semblent apprécier la souplesse de ce modèle et sa plus grande simplicité par rapport au scénario 1.

Echanges des administrateurs sur ce point :

- on arrive au CA, on nous présente en 2 temps 3 mouvements l'ensemble d'un processus complexe, de façon très orientée, sans documents alors que ces derniers existent et ont été discutés par ailleurs, on ne peut pas travailler dans ces conditions là.
- on ne va pas voter là-dessus, c'est au contraire très bien d'avoir cette information.
- il aurait sans doute fallu préciser que les premiers taux votés ne permettent pas à l'UL de fonctionner. Il faudrait préciser ce qui rentre dans « tout » et nous donner des chiffres précis entre les scénarii.

Le VP CA souhaite donner aux administrateurs tous les éléments adéquats pour décider, ainsi que des éléments d'information qui permettent aux administrateurs de décider le moment opportun.

- on a vu au début de la présentation la possibilité de diminuer les moyens alloués. Est-ce quelque chose qui est étudié ou non ?

Le président répond que non dans les scénarii 2 et 3. Des discussions avec les PS/C, les niveaux de dotation sont relativement corrects. Des diminutions ont déjà eu lieu, on peut donc difficilement en ajouter.

- les Universités américaines peuvent appliquer 40% de frais d'environnement pour les contrats... mais en France, c'est mal vécu de mettre des frais environnés suffisamment élevés.
- on a voté un modèle économique en octobre 2013 avec des taux de prélèvements, puis on les a changé en 2014. Aujourd'hui, on est partis pour changer de modèle économique. Il faut informer au maximum les composantes.

Le président répond que tout le modèle économique n'est pas remis en cause. Il faut simplement revoir la partie contributions. On en est qu'au début du tour de table.

- On n'a pas l'impression que le scénario 1 soit aussi critiqué que cela. Les gens ne voient surtout pas assez clairement à quoi servent les prélèvements.

Le VP CA rappelle que le scénario 1, avec ses taux de prélèvements par poste, visait à prendre en compte l'impact de chaque activité sur l'établissement. C'était plus juste, mais difficile à appréhender par les acteurs. Les scénarii 2 et 3 ont l'avantage d'être plus simples et plus faciles à accepter.

- le budget a été bâti sur une hypothèse de contributions à hauteur de presque 15 M€. Or selon les calculs ici, il manquerait 6 M€. Comment équilibrer le budget ? Les scénarii 2 et 3 nous amènent 12 M€ mais pas 15. Cela reste insuffisant.

Pour le VP CA, on distribue 15 M€ mais le taux d'utilisation étant de 85%, cela fait 12. Par ailleurs, il peut y avoir de « l'évasion fiscale » vers de la gestion par des EPST ou des associations.

- comment fait-on pour 2014 tant que ce modèle n'est pas voté ?

Le VP CA : si c'est voté au CA du 1^{er} avril, on peut le mettre en œuvre tout de suite.

Vie Institutionnelle

7. Statuts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ)

Présenté par le VP CA : historique de l'évolution des statuts de l'ESPE. Le Conseil de l'ESPE a proposé une modification des statuts mais le Rectorat a fait remarquer que cela ne fait que reprendre le texte de loi. Il y aura donc un astérisque renvoyant au texte de loi. Par ailleurs, le mandat du Directeur de l'ESPE est fixé à 5 ans.

Un administrateur : le conseil de l'ESPE peut soumettre la répartition des emplois au CA. N'est ce pas le rôle du Collégium ?

Réponse VP CA : c'est la reprise de la loi, qui ne tient pas compte des particularités de l'UL.

Un administrateur : le CA de l'UL peut tout à fait s'appuyer sur l'avis du Collégium. On ne peut enlever cette expression des statuts, ni la modifier.

Vote : 2 abstentions, autres pour

9. Modification des Statuts de l'UFR « Lettres et Langues (LL) » de Metz

Cette modification est liée à la modification du périmètre de l'UFR.

Présentation de la liste les modifications des statuts tels que présentés aux administrateurs.



Un administrateur note qu'il n'y a pas de formation restreinte pour étudier les dossiers des EC. Ce point est confirmé par le VP CA.

Vote : 2 contre, 1 abstention

10. Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Biologie Médecine Santé

Présentation des modifications mineures pour ajouter des représentants aux personnalités extérieures.

Vote : unanimité pour

11. Statut de l'élu Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Présenté par le VP CA : texte construit et travaillé avec les représentants du CT. Pour le CHSCT c'était facile car très cadré, l'UL a voulu « aligner » la réglementation pour les membres du CT. Ce texte définit le rôle des élus, favorise leur engagement, souligne la nécessité de valoriser cet engagement.

Le président : travail plus global doit être mené sur le statut de l'élu, mais entre temps un texte national a cadré le CHSCT. L'UL a donc décidé, du fait du travail particulier du CT, de définir un statut pour l'ensemble des personnels. Pour les autres conseils, une charte de l'élu sera proposé. Pour les CPE, l'Université rappellera les droits des élus dans une note de service.

Vote : unanimité pour

12. Désignation d'un membre élu du collège B du Conseil d'Administration appelé à siéger comme membre suppléant du collège B de la Commission Patrimoine, en remplacement de M. DINET devenu titulaire suite à la démission du Conseil d'Administration de M. BENZITOUN

13. Désignation d'un membre élu du collège B du Conseil d'Administration appelé à siéger comme membre suppléant du collège B de la Commission Patrimoine, en remplacement de Mme HUMEAU-VIROT démissionnaire du Conseil d'Administration suite à sa nomination à un poste de Professeur

2 sièges vacants (suppléants collèges B) au sein de la commission du patrimoine immobilier (cf. point 13).

Cette commission examine les questions soumises au CA avant celui-ci, de façon plus précise.

Pas de proposition dans l'immédiat

Affaires Financières

14. Délibération relative à la remise de cadeaux

Autorisation de prise en charge sur le budget de l'établissement et des composantes de cadeaux pour un montant maximum de 150 € (retraite, personnalité extérieure). Il est précisé que pour les personnalités extérieures, il faut ajouter « s'ils ont contribué à la mission de service public de l'université ».

Après discussions : autorisation pour 200 €

Vote : 2 abstentions, autres pour

Démarche Qualité

15. Compte-rendu des travaux du Contrôle Interne Comptable et Financier pour 2013 - Programme de travail pour 2014

Présentation par l'agent comptable :

Objectif, qualité comptable, pour lever les réserves émises par les Commissaires aux comptes.

Processus contrats de recherche : découpage en 3 procédures (conclusion du contrat, vie du contrat, fin du contrat). 42 risques, dont 11 risques prioritaires ont été identifiés (maîtrise du calendrier d'envoi de pièces justificatives, identification des versements, respect de la forme contractuelle, etc.). Un logigramme a été réalisé et un plan d'action de correction des risques a été défini (certaines actions sont déjà en cours). Le logigramme permet aussi à chaque étape de déterminer quel service est en amont/en aval.

Processus « dotations – subventions » cycle produits. 52 risques identifiés, dont 6 prioritaires (provisionnement, créances douteuses, annulation de la recette en cas de non recouvrement, etc.). Un effort est à faire sur la formation de gestionnaires, sur les champs de compétences de chacun des acteurs.

Processus « rémunération » : plus compliqué, chantier encore en cours.

En 2014, le travail se poursuit, les logigrammes et formations associées seront mis à disposition, de nouveaux processus sont à cartographier (recettes diverses, commande publique, immobilisations corporelles).

Le Président souligne la nécessité de redonner à chacun (notamment gestionnaires de laboratoires) l'importance de son rôle et de ses interventions.

Vote du plan d'action : 2 refus de vote, autres pour.

Ressources Humaines

16. Détermination des montants de rémunération des enseignants invités à l'Université de Lorraine

Propositions passées par le CS, mais ce dernier a été un peu généreux. Le contrôle de légalité est revenu sur l'indice des PR EX1 (1115 au lieu de 1270).

Vote : unanimité pour.

17. Procédure campagne d'avancement des enseignants-chercheurs à compter de 2014

La procédure est votée en CA restreint car elle concerne les EC, mais le Président la présente à l'ensemble du CA. Suite au bureau du CA, des modifications ont été apportées.

Dans l'annexe 2 par exemple, il est évoqué que les rapporteurs formulent une proposition d'avancement des EC, ce qui n'est pas leur prérogative (seulement un avis). Par ailleurs, les membres du CA restreint doivent avoir l'ensemble des dossiers et pas une partie.

Un administrateur souligne ce qui pose problème selon lui : c'est la constitution d'une commission de rapporteurs, qui émet un avis unique pour chaque candidat. Cela ressemble fortement à un CA restreint bis chargé des prérogatives du CA restreint.

Sur ces remarques, le président rappelle qu'il faudra effectivement rappeler le rôle précis de chacun pour que l'UL soit dans les clous. Il ne faut pas donner l'impression que le CA est dessaisi de son rôle.

18. Cumul de rémunérations accessoires des Enseignants-Chercheurs (pour information)

Point sur les possibilités de cumul pour les enseignants chercheurs de différents types de primes (PES, PRP, PCA, PA entre autres). Les 4 précédentes sont toutes légalement cumulables.

Il sera proposé un texte sur les non cumulés de fonctions, fonctions qui ouvrent souvent droit aux primes en question.

Recherche & Valorisation

19. Attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) aux dossiers classés A et B par l'instance nationale

Taux annuels de 7 000 et 3 500 € selon notation A ou B par l'instance nationale.

A la question sur le délai long entre la réunion de l'instance nationale (juin) et mise en paiement, le président répond que le MESR ne délivre l'information que début novembre. Ceci dit, c'est le CNU qui va s'emparer du dossier, ce dernier ayant rappelé qu'il souhaite une instance nationale.

Vote : 2 refus de votes, autres pour.

Études & Insertion Professionnelle

20. Création d'une licence professionnelle Management International, Parcours Gestion Import Export

Deux licences proposées dans la vague d'habilitation, mais non validées à l'époque car trop d'étudiants de ces formations poursuivaient des études.

Vote du CF : 8 pour, 4 contre, 9 abstentions. On a demandé si les deux licences (cf. point 21) ne seraient pas trop proches. Par ailleurs, des interrogations sont apparues sur leur équilibre financier, d'autant qu'on renforce le sous-encadrement du département qui les porte.

Sur la 1^{ère} licence, on est en parti sur de l'alternance. Quant à l'équilibre, il a été répondu que c'était un pari.

Ces diplômes ont des publics, des débouchés, des partenaires.

Le Directeur de composante soutient cette demande. Une interrogation (globale) persiste : pression sur le secteur de la gestion ?

Un administrateur rappelle la nécessité de faire intervenir des extérieurs dans ces licences, que ces dernières ont une bonne reconnaissance des entreprises, et que les étudiants ont des propositions d'embauche. Toutefois ils sont aussi happés par les masters car leur profil est très intéressant.

Un administrateur appuie sur le fait qu'il y a quand même un phénomène qui se développe sur l'encouragement des étudiants à terminer leur cycle (L ou M).

Vote : 1 abstention, autres pour

21. Création d'une licence professionnelle Marketing International, Parcours Marketing Achat et Vente à l'International

Conseil de la formation : 6 pour, 4 contre, 11 abstentions.

Vote : 1 abstention, autres pour



22. Valorisation des services faits à l'étranger dans le cadre de partenariats : proposition d'un principe

Un reversement à l'UL doit être prévu quand un enseignant de l'UL fait du service d'enseignement dans une Université étrangère. On ne précise pas le taux, car cela dépend entre autres si ces heures se font dans le service ou pas de l'enseignant.

Un administrateur : en tant que président de section en droit public, il constate qu'il ne voit absolument rien de ce que les collègues font à l'étranger, quand certains vont en plus avoir des heures complémentaires en local. Il y a des rentes de situation qui se créent.

Le président rappelle que c'est bien l'objet du débat : rendre tout cela transparent.

Vote : unanimité pour

Achats & Marchés Publics

23. Plan d'action des achats

Obligation réglementaire d'avoir un plan d'action si plus de 10 M€ d'achats/an dans l'établissement.

Objectifs internes : assurer la sécurité juridique des achats, générer des économies, veiller à la satisfaction des personnels de l'établissement.

Nationalement, un gain de 2% doit être fait sur les achats en 2014, il faut respecter le développement durable, intégrer une partie sociale, permettre le plus large accès possible des PMI/PME aux marchés publics, contribuer à l'innovation.

Pour les gains, 3 leviers : action sur les prix, action sur le volume, action sur la nature de l'achat.

Pour l'immobilier par exemple, la procédure a consisté à grouper les commandes de fluides auparavant isolées au sein des composantes. Même démarche pour les entretiens de toitures et HTBT.

Avis favorable à l'unanimité de la commission des achats.

Le président rappelle qu'un gros travail a été fait, car il fallait refaire tous les marchés plus en passant de nouveaux du fait de la taille de l'établissement.

Vote du plan d'action : 2 abstentions, autres pour.

24. Feuille de route « achats innovants »

Problématique nationale : trop peu de brevets déposés par la France. La commande publique doit donc faire en sorte d'acheter des produits récents, des produits qui n'existent pas encore (on demande à la société d'adapter ses produits), de faire appel à la recherche et l'innovation. Ainsi, favoriser les start-up qui seraient issues de l'UL.

Patrimoine Immobilier

25. Modalités de mise à disposition des locaux : conventions d'occupation temporaire et autorisations d'occupation temporaire

Trois modèles types de mise à disposition de locaux sont présentées : associations universitaires, tiers et tiers partenaires, start-up.

Les grilles tarifaires ont déjà été votées. Un calculateur Excel sur l'ENT permet de déterminer directement les coûts.



Vote : unanimité pour.

Juridique

26. Accord transactionnel relatif à un litige contractuel entre l'Université de Lorraine et la société DUNE présenté par le DGS

Fait suite à un travail réalisé dans le cadre de projets tutorés pour une entreprise peu satisfaite du résultat. Des torts partagés ont été identifiés, et chacun propose de couper la poire en 2.

Vote : unanimité pour.

27. Convention-type de Formation Continue

→ Convention-type de stage pour stagiaire de la Formation Continue

Convention-type de stage très classique.

Vote : unanimité pour.

Fin du CA à 17h25.

Vos élus BIATSS de l'UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS